

RESOLUTIONS

adoptées à l'unanimité

1. L'Assemblée générale approuve le texte des nouveaux statuts tels qu'ils ont été modifiés après discussion par l'Assemblée. Dans les mêmes conditions, elle approuve le texte de règlement intérieur.

2. L'Assemblée générale approuve la demande de reconnaissance d'utilité publique de l'Association des bibliothécaires français.

3. L'Assemblée générale donne mandat et pouvoir au Président, Mme Honoré, et au Secrétaire général, Mlle Bossuat, de consentir toutes modifications aux statuts que le Conseil d'Etat ou la Préfecture de Police exigeraient.

4. L'Assemblée générale, sur proposition du conseil, désigne comme membres d'honneur de l'A.B.F.: M. Etienne Dennery, directeur des bibliothèques de France et de la lecture publique; M. Julien Cain, directeur général honoraire des bibliothèques de France; M. Pierre Marot, directeur de l'Ecole nationale des chartes; M. Pierre Lelièvre, ancien inspecteur général des bibliothèques, recteur de l'Université de Dakar; M. Robert Brun, inspecteur général honoraire des bibliothèques.